

AFFICHÉ  
LE 02/09/2025

2025/.....  
Parafe

DÉCISION N°50/2025

**OBJET :CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR L'ASSOCIATION  
LES RESTAURANTS DU COEUR**

**Le Maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière ;**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-21, L.2122-22 et suivants relatifs aux compétences du maire ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 536 en date du 6 décembre 2024, portant actualisation de la délégation d'attributions du Conseil municipal au maire, pour la durée de son mandat ;

Vu la demande formulée par l'association LES RESTAURANTS DU COEUR sollicitant la mise à disposition de locaux, afin d'y organiser ses activités en améliorant le quotidien des habitants et conforter les liens sociaux au travers de distribution de repas ;

Vu la dernière convention de mise à disposition ;

Considérant que la Ville d'Ozoir-la-Ferrière souhaite accompagner et soutenir les actions à caractère social menées en faveur de la population ;

Considérant que cette mise à disposition participe à l'intérêt général et favorise le développement d'actions solidaires sur le territoire communal ;

Considérant la nécessité de fixer les conditions d'occupation, d'entretien et d'utilisation des locaux municipaux ainsi que les obligations respectives des parties dans une convention ;

Vu la convention ci-annexée ;

**DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup> : La commune d'Ozoir-la-Ferrière signe une convention de mise à disposition de locaux communaux avec l'association LES RESTAURANTS DU COEUR, les Relais du Cœur de Seine-et-Marne représentée par Monsieur Philippe RAGOT Président, domiciliée 1015 rue du Maréchal Juin 77000 VAUX LE PENIL.

Article 2 : La présente convention est conclue à compter de sa signature et prendra fin le 31 décembre 2026.

Article 3 : La présente convention fixe les modalités et les conditions de mise à disposition de locaux au d'un local angle rue Jean Mermoz et rue du Plume Vert, d'un cagibi et de 2 algecos cour côté rue Jean Mermoz à Ozoir-la-Ferrière.

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 29 août 2025

Madame le Maire,  
Christine FLECK,



REÇU EN PREFECTURE

Le 02/09/2025

Application agréée E-legalite.com